

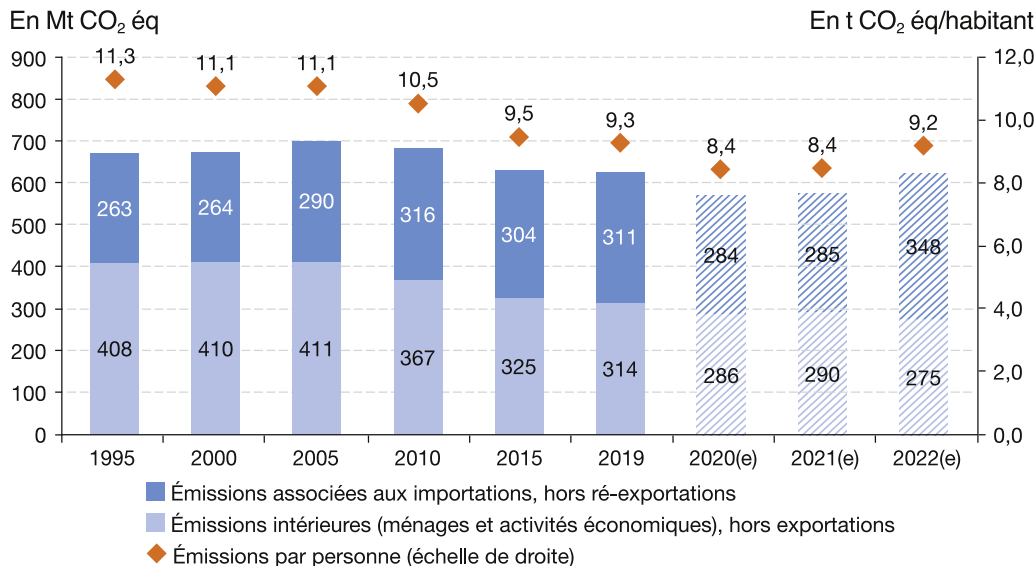


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

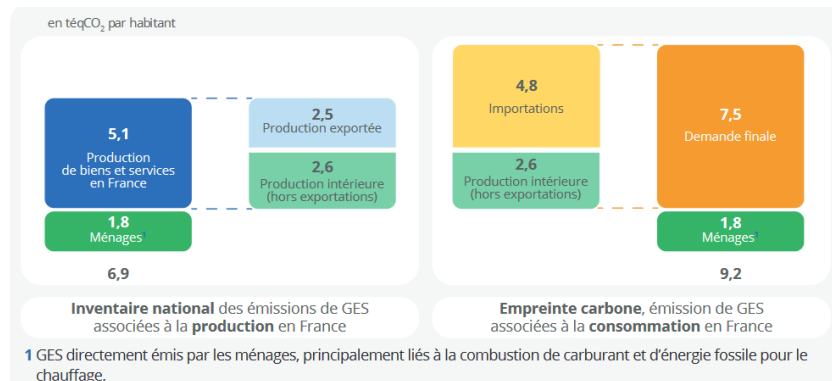
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES (MACF)

Contexte : Emissions territoriales et empreinte carbone



SDES, 2023

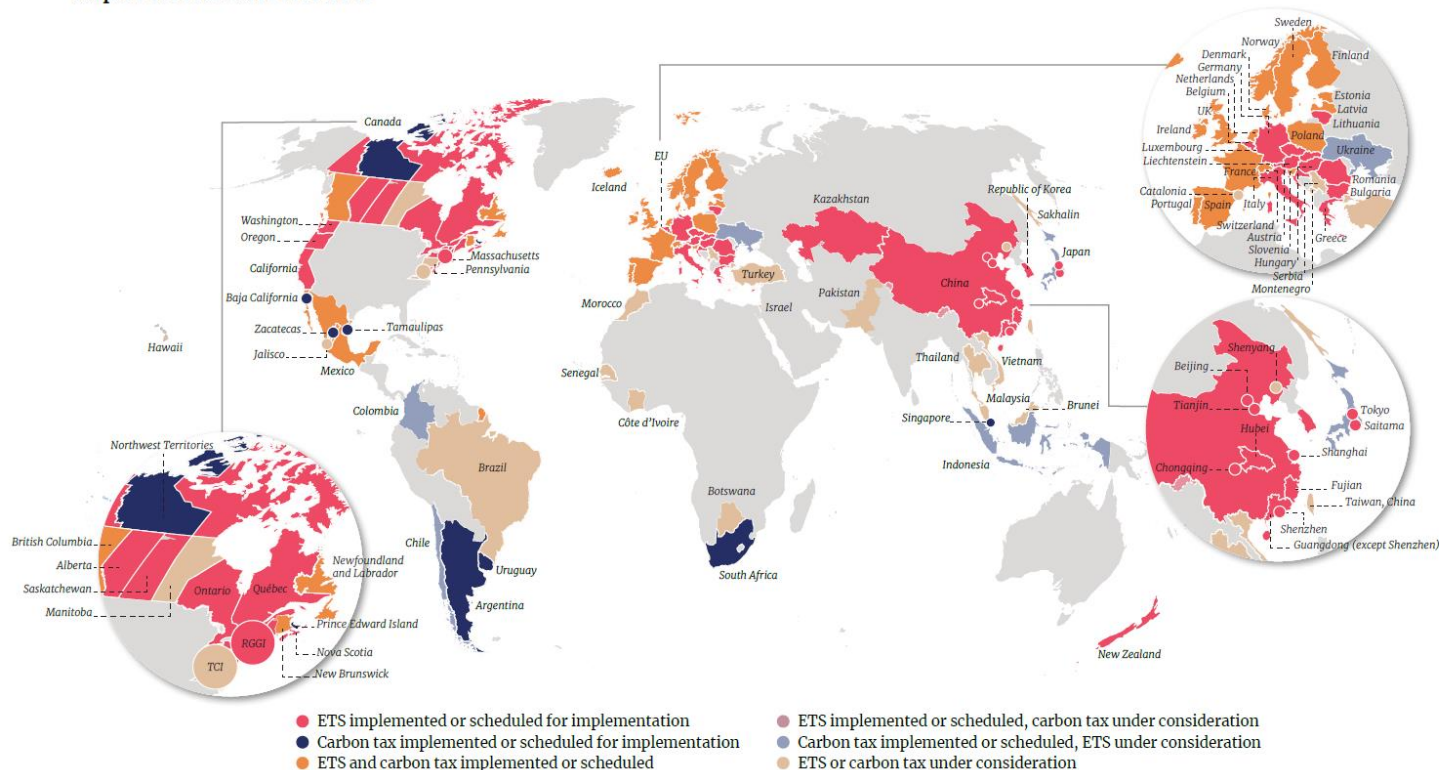


<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6474294>

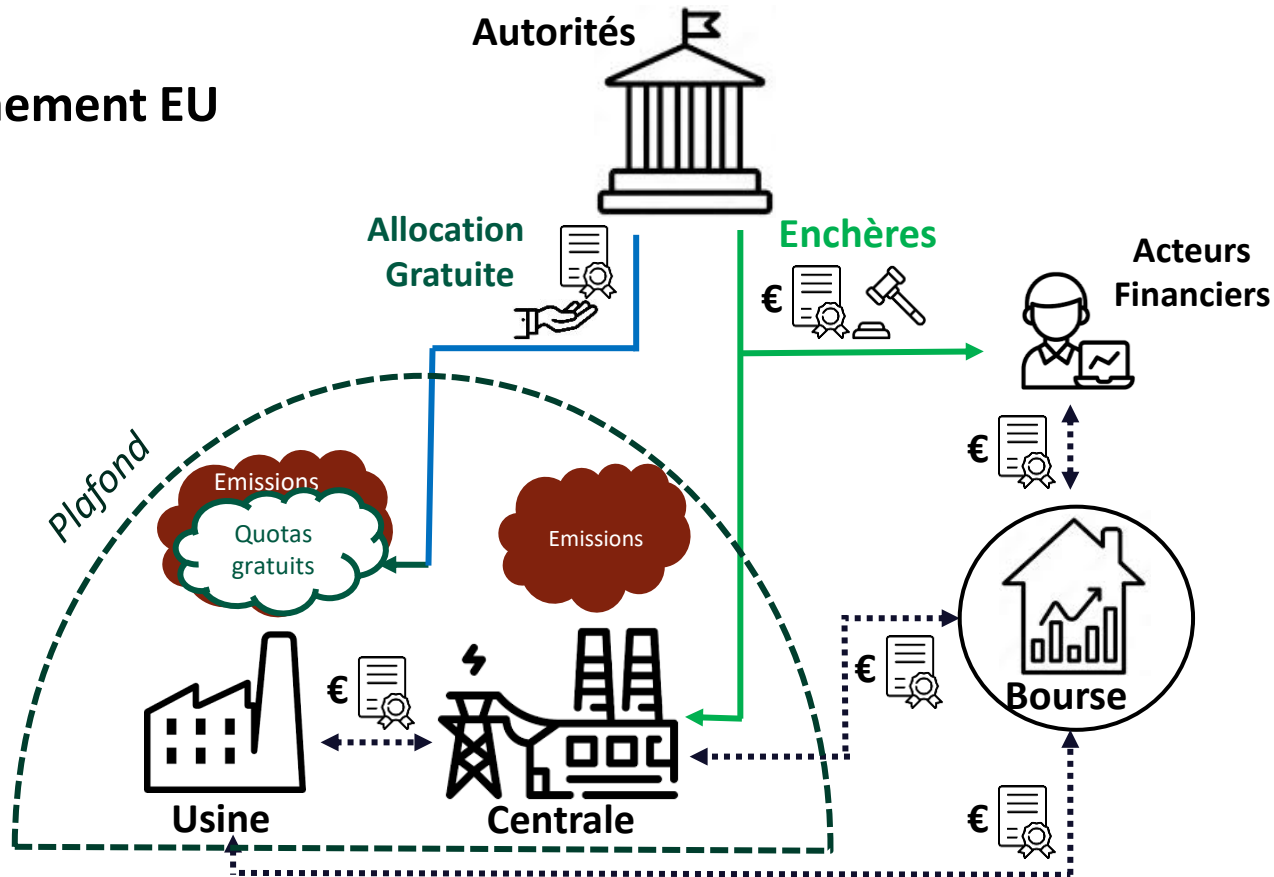
- Baisse soutenue des émissions intérieures (-30%)
- Augmentation des *émissions importées* (+30%)
- L'empreinte carbone baisse également mais plus doucement (-18%)
- **Les émissions importées représentent plus de 50% de l'empreinte carbone**
- Les émissions intérieures incluent 100 MtCO₂eq d'émissions directes des ménages, non-délocalisables

Élément de contexte : Tarification carbone internationale

FIGURE 1
Map of carbon taxes and ETSS



Fonctionnement EU ETS



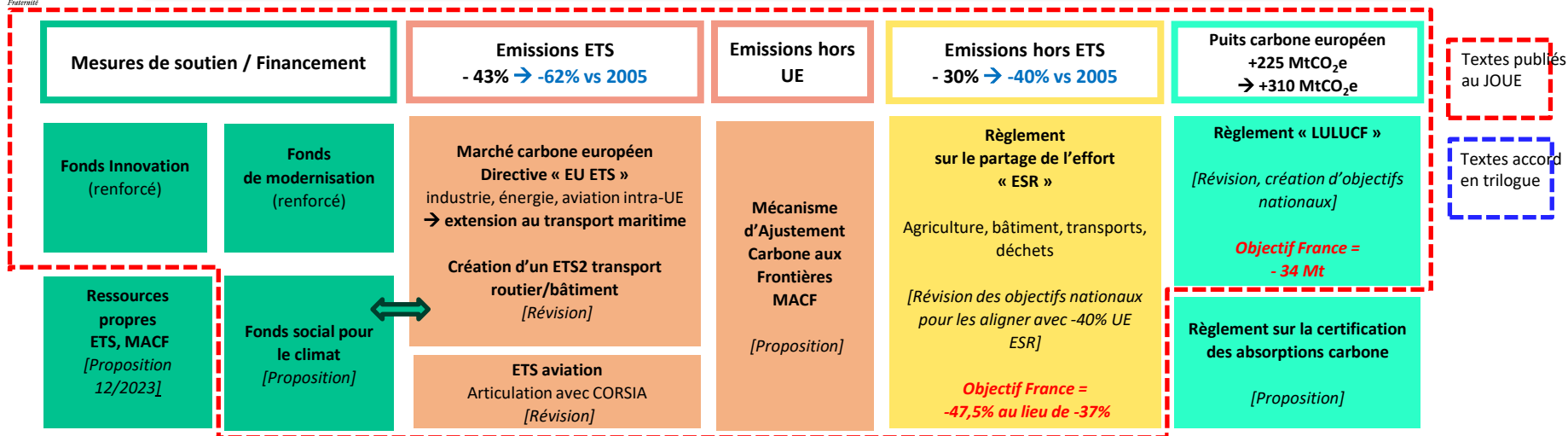
Élément de contexte : Prix du quota EU-ETS

Carbon Price in the EU ETS



Architecture climatique européenne « Fit for 55 »

- 40% de réduction brute des émissions GES → **- 55% de réduction nette en 2030 vs 1990**
 Contribution maximum du puits carbone européen = 225mtCO₂e (Loi européenne sur le climat)



Politiques sectorielles complémentaires

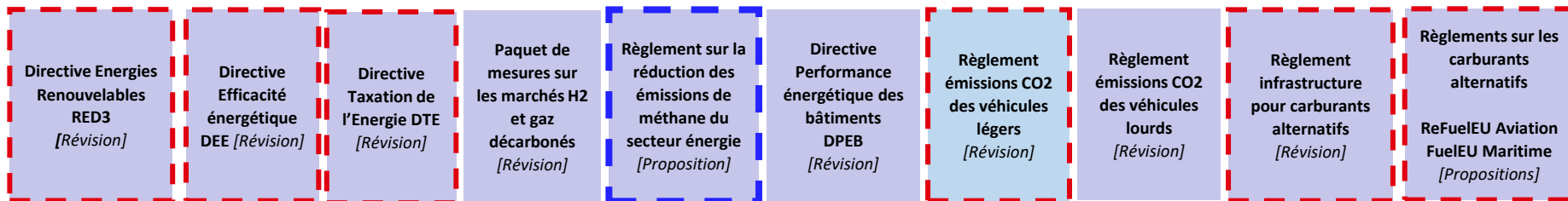
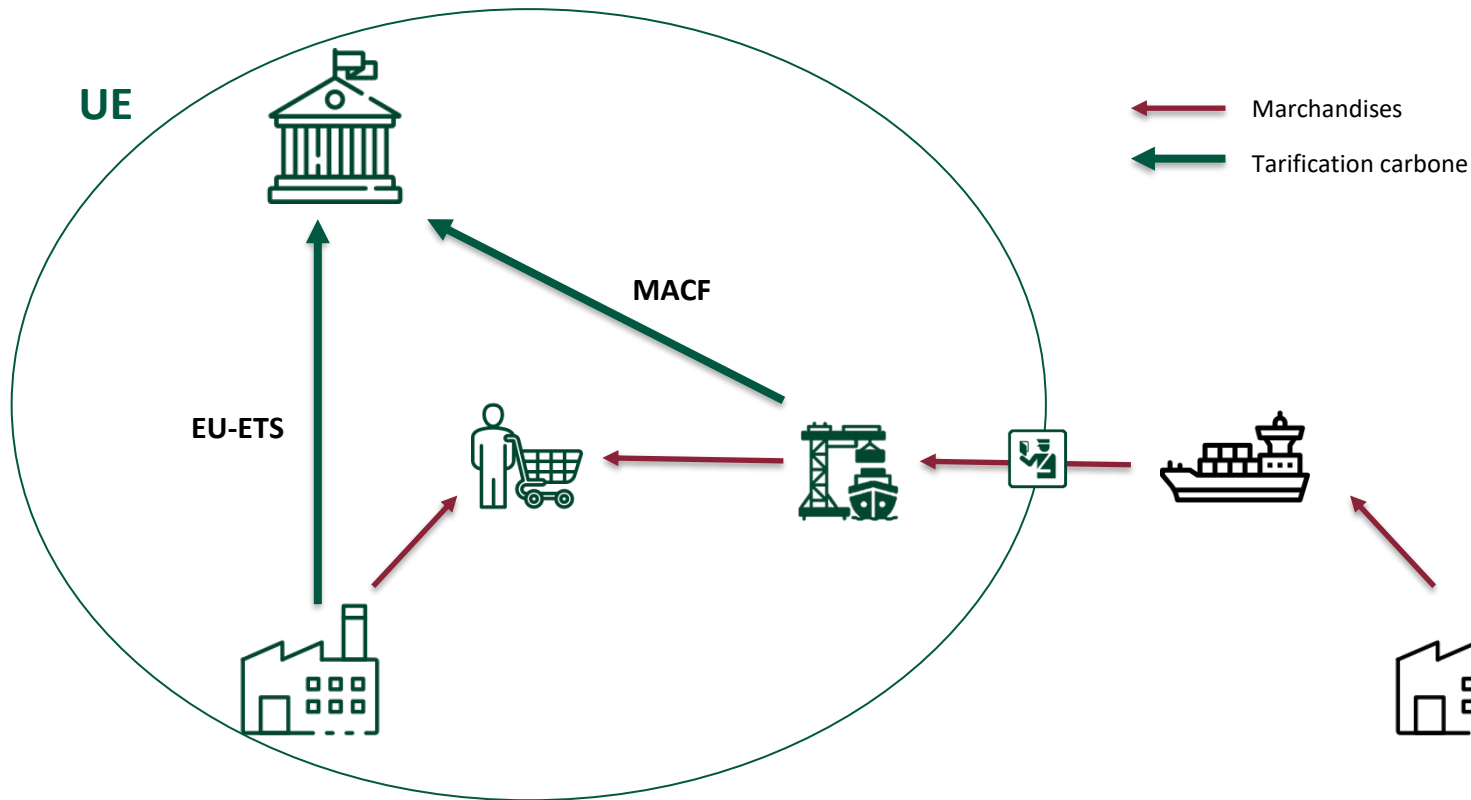
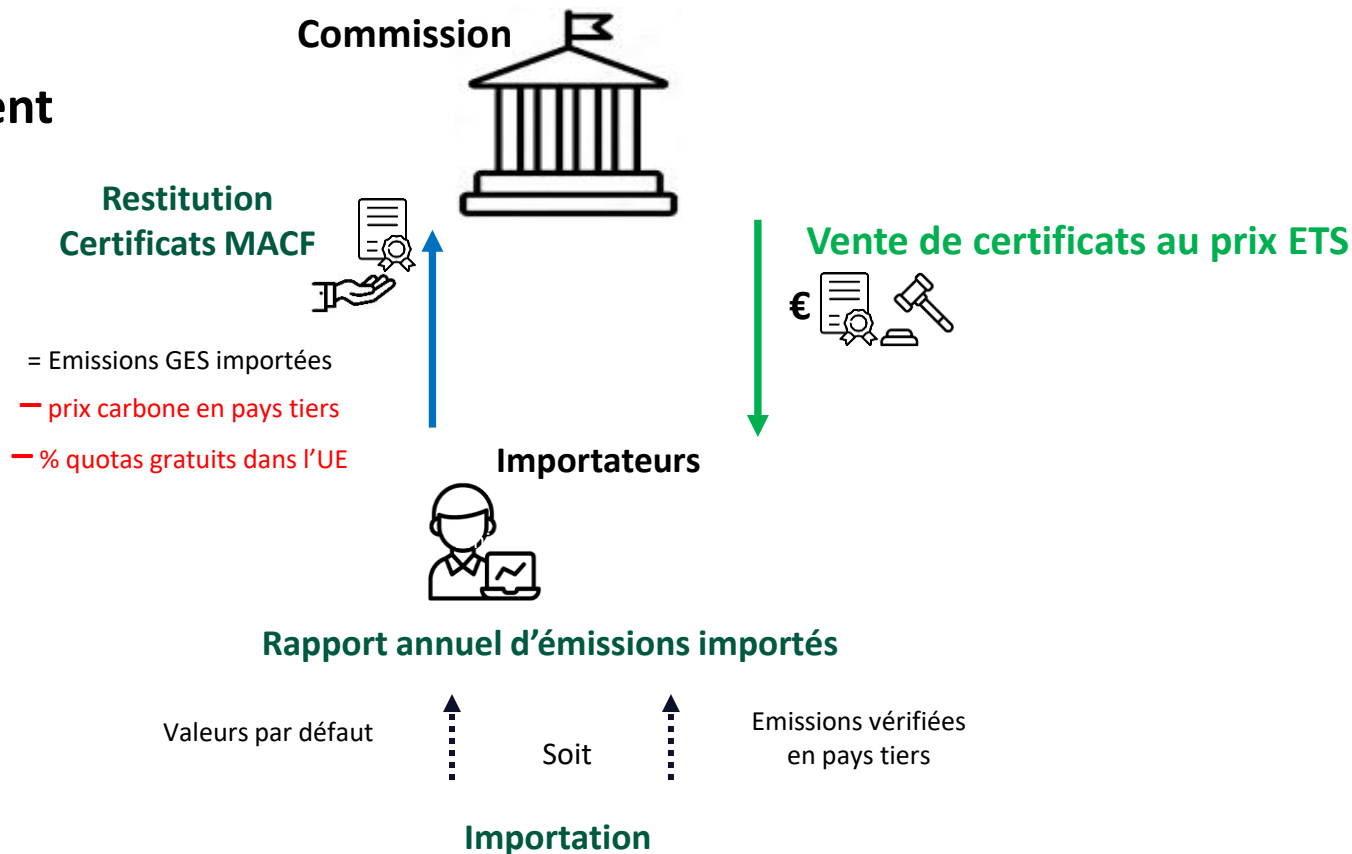


Schéma illustratif: Fonctionnement du MACF



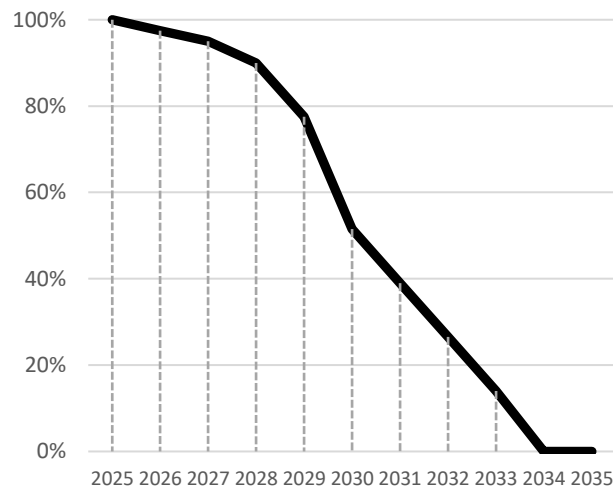
Fonctionnement MACF



Logique d'intervention du MACF

- Nouvel instrument réglementaire européen - Paquet législatif « *Fit for 55* »
- Objectif **environnemental** de **lutte contre les fuites de carbone**
- Contexte de renforcement de l'ambition climatique au niveau européen
- Application d'un **prix du carbone sur les produits importés** dans l'UE
- Assurer des « règles du jeu » équitables (*level playing field*) entre les producteurs européens et extra-européens
- Mise en œuvre progressive avec la trajectoire de baisse des quotas gratuits dans l'EU-ETS

Part quotas gratuits secteurs MACF



Champ d'application & produits visés

Champ d'application

« s'applique aux **marchandises énumérées à l'annexe I** originaires d'un pays tiers, lorsque ces marchandises, ou **les produits transformés qui en sont issus dans le cadre du régime du perfectionnement actif** [...] sont importés sur le **territoire douanier de l'Union**. » (Article 2)

Produits couverts

- ☐ Acier (produits transformés type vis & écrous inclus et certains ferro-alliages exclus)
- ☐ Aluminium (certains produits transformés inclus)
- ☐ Ciment
- ☐ Engrais azotés
- ☐ Hydrogène
- ☐ Electricité

Les secteurs MACF représentent en cumulé autour de 300 MtCO₂eq, soit un peu plus de 20% des émissions totales de l'ETS et environ 45% des émissions de l'industrie ETS.

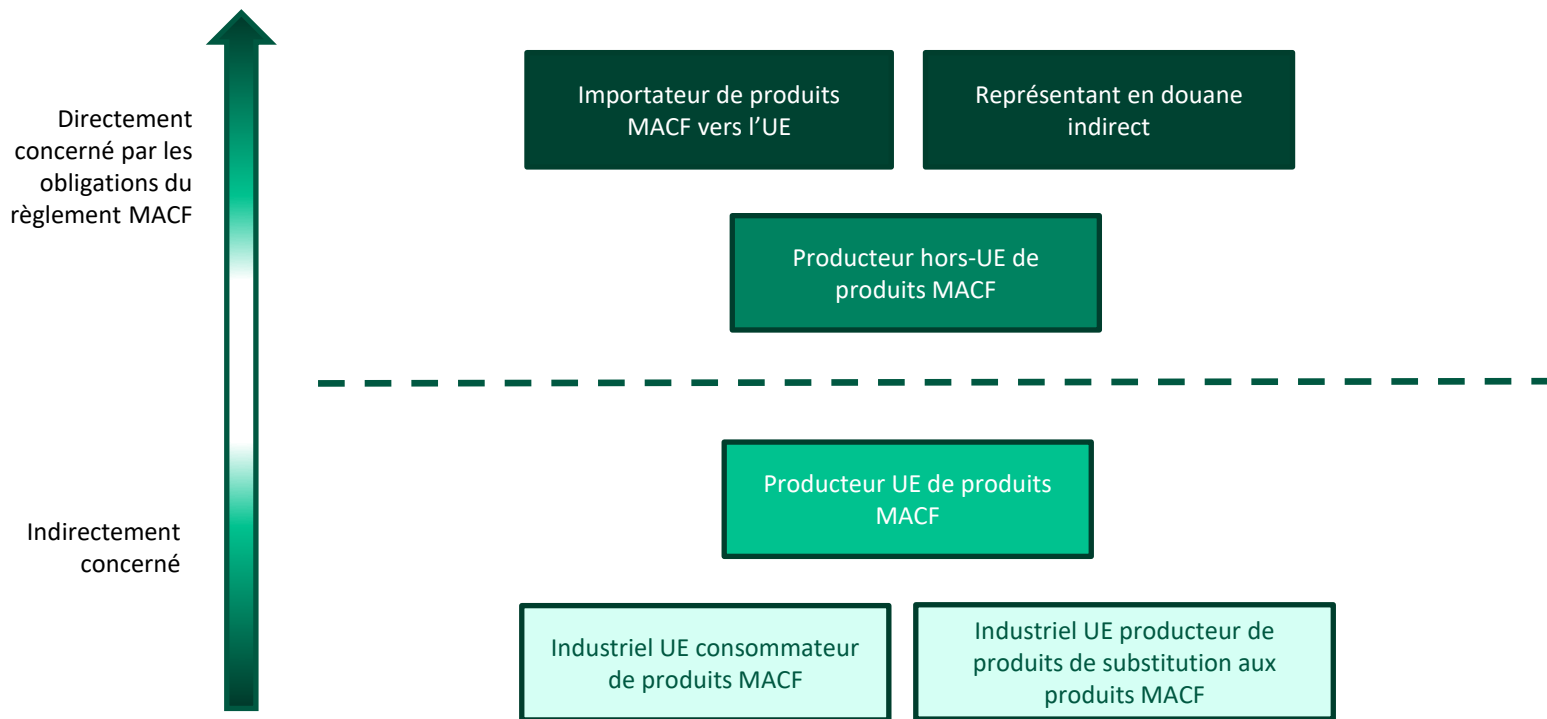
Régimes douaniers visés

- Marchandises **mises en libre pratique** sur le territoire douanier de l'Union
- Cadre spécifique pour les produits issus du perfectionnement actif en cas d'apurement par mise en libre pratique (logique anti-contournement)

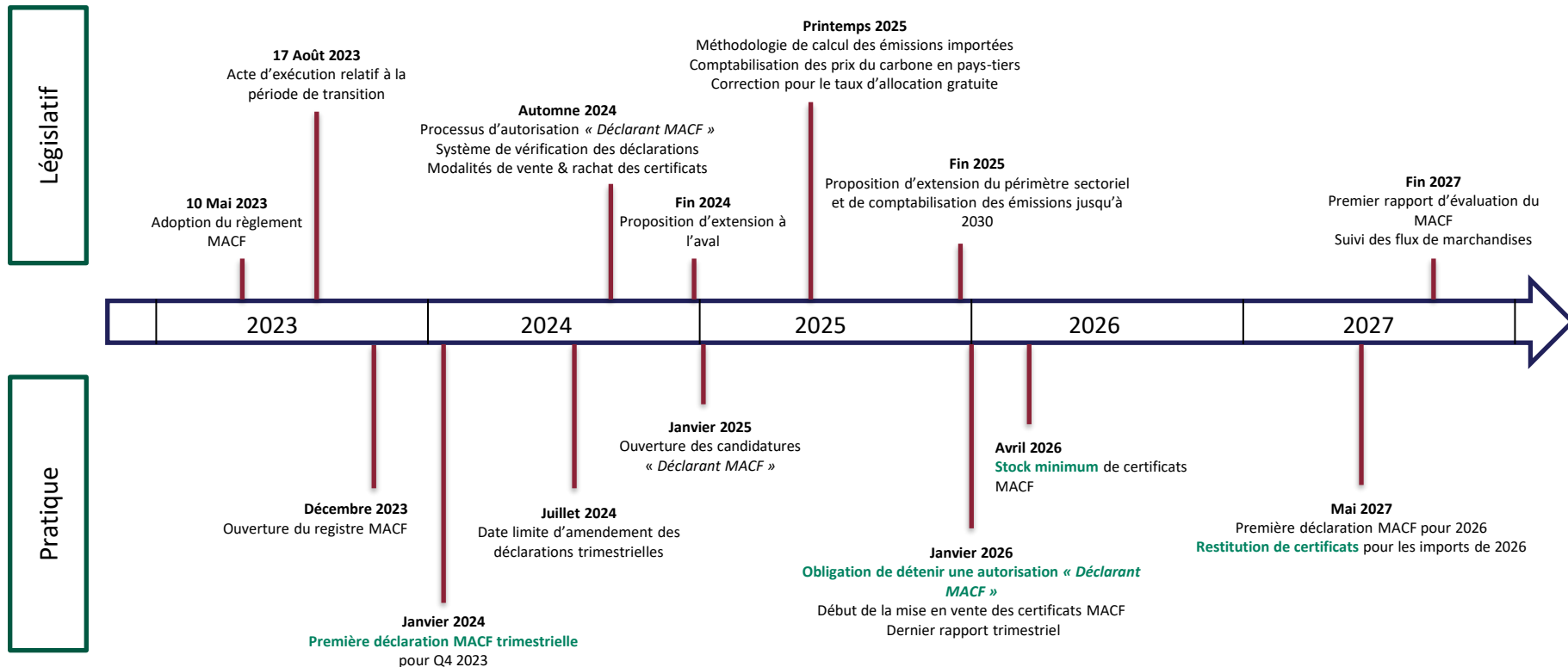
Exceptions

- Importations d'une valeur intrinsèque de moins de 150 € (règle de *minimis*)
- Importations provenant de certains pays d'origine si dans l'EU ETS ou ETS couplé (Islande, Norvège, Suisse)
- Dérogation spéciale pour les opérations militaires

Qui est directement concerné par le MACF?



Calendrier prévisionnel



Calendrier prévisionnel

Période de transition (1^{er} Octobre 2023 – 31 Décembre 2025)

- Rapportage trimestriel obligatoire (Premier rapport attendu au 31 janvier 2024 pour Q4 2023)
- Demande d'autorisation « *Déclarant MACF* » (à partir du 1^{er} janvier 2025)

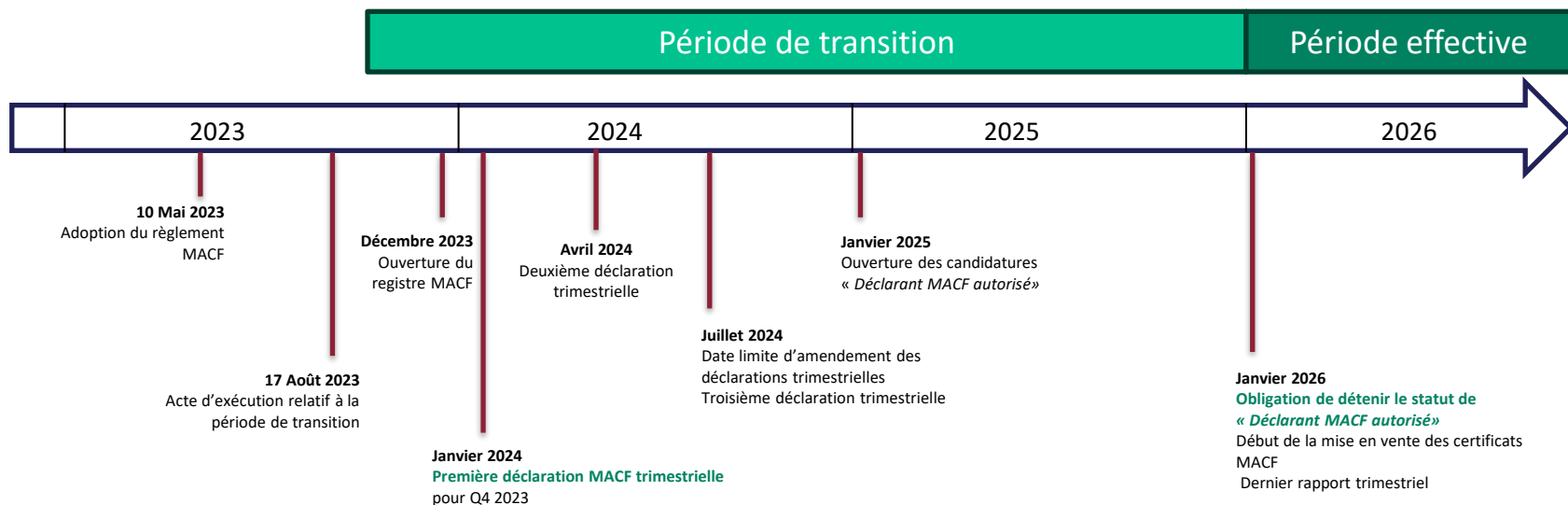
Période de fonctionnement effectif (A partir du 1^{er} Janvier 2026)

- Statut de « *Déclarant MACF autorisé* » requis pour l'importation de produits MACF
- Achat de certificats MACF
- Obligation de détenir un stock minimum de certificats MACF chaque trimestre
- Déclaration MACF annuelle, avec vérification par un vérificateur accrédité
- Restitution et demande de remboursement de certificats MACF

La « *To-do list* » de l'importateur

- ☐ Se connecter au registre MACF
- ☐ Calculer ses émissions importées et établir le rapport MACF avant le 31 janvier 2024, puis tous les trimestres
- ☐ Corriger sa déclaration avant le 31 juillet 2024
- ☐ Collecter les pièces justificatives et déposer sa candidature « déclarant MACF » au premier trimestre 2025
- ☐ Etre vigilant aux éventuelles demandes d'informations complémentaires dans le courant de l'année 2025, afin d'obtenir l'autorisation avant l'importation en 2026
- ☐ Acheter suffisamment de certificats MACF pour vérifier les conditions de stock minimum avant le 31 mars 2026
- ☐ Déposer sa déclaration MACF vérifiée, ses éventuelles demandes de remboursement et restituer ses certificats avant le 31 mai 2027

Calendrier prévisionnel



Calculer ses émissions importées et faire sa déclaration trimestrielle

Calcul des émissions intrinsèques : formule de calcul

Formule de calcul

$$\text{Emissions intrinsèques} = \text{Emissions directes} + \text{Emissions intrinsèques des précurseurs} + \text{Emissions indirectes} \quad \text{[A]}$$

Emissions directes

Emissions liées à la combustion ou à des procédés chimiques (ex: décarbonatation du calcaire)

Emissions intrinsèques des *précurseurs*

Précurseurs = les produits consommés, via réaction physique ou chimique, dans le procédé de production

On ne considère **que les précurseurs s'ils sont listés dans l'annexe I ou IA du règlement**. Tous les autres produits ont des émissions intrinsèques nulles.

Utilisation récursive de la formule [A] ou utilisation de valeurs par défaut (si le précurseur représente <20% des émissions intrinsèques)

Les rebuts (« *scrap* ») sont considérés comme ayant zéro émissions intrinsèques

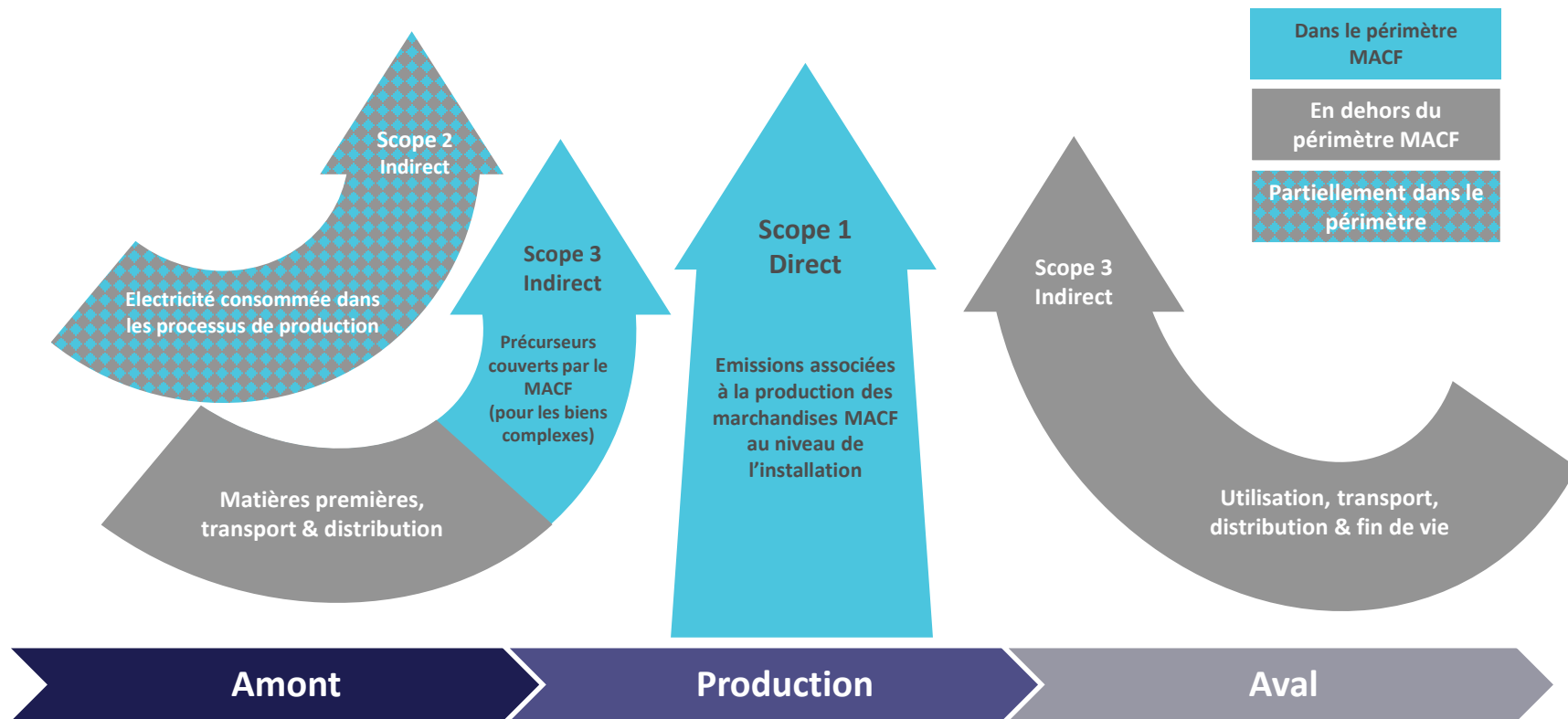
Emissions indirectes

Emissions liées à la consommation d'électricité produite hors-site

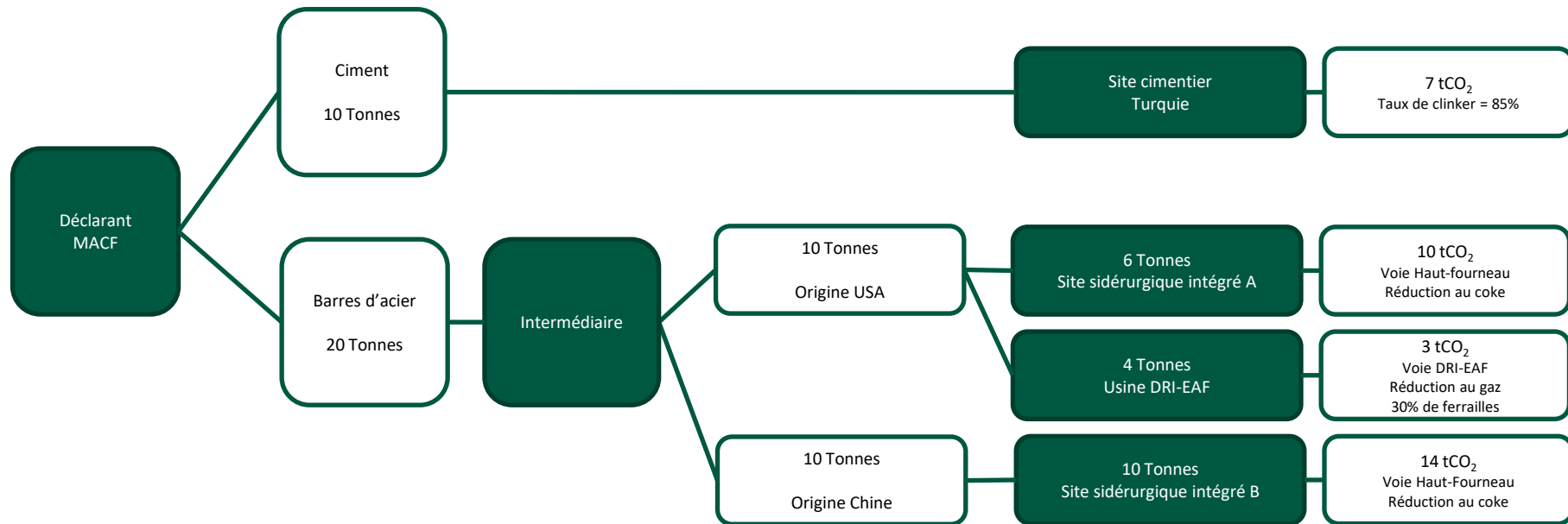
Par défaut, utilisation du facteur d'émission moyen de l'électricité par pays (données IEA)

Pour la période de transition, **les émissions directes et indirectes devront être déclarées pour tous les produits MACF.**

Calcul des émissions intrinsèques : périmètre



Exemple illustratif



La période de fonctionnement effectif (à partir de Jan 2026)

Cycle annuel de conformité

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Achat de certificats MACF												
Contrôle du stock de certificats MACF												
Etablissement déclaration MACF												
Vérification déclaration MACF												
Restitution des certificats MACF												
Contrôle des déclarations MACF												

Le rapportage annuel en pratique

Première échéance: 31 Mai 2027 pour les importations de l'année 2026

Les détails et le contenu exact de la déclaration MACF seront précisés dans un acte d'exécution prévu à l'article 6 § 6 du règlement MACF, attendu pour le printemps 2025.

Dans l'ensemble, il est attendu que de nombreuses modalités pratiques soient similaires à celles pratiquées pour le rapportage trimestriel dans le cadre de la période transitoire.

- Une déclaration annuelle par opérateur, identifié par son EORI
- La déclaration couvre l'ensemble des marchandises MACF importées au cours de l'année précédente
- Recours au [template de communication Excel](#), inspiré des déclarations d'émissions dans l'ETS

Les **principales différences** par rapport à la période transitoire sont les suivantes:

- La déclaration MACF détermine le nombre de certificats MACF qui doivent être restitués
- Possibilité d'utiliser des valeurs par défaut sans contraintes spécifiques
- La **vérification des rapports** par un vérificateur accrédité **est obligatoire**

Inscription d'installations en pays-tiers au registre MACF

L'article 10 du règlement MACF prévoit que des opérateurs d'installations en pays tiers puissent être inscrits au registre MACF.

Cela devrait permettre une simplification de la procédure de rapportage des émissions pour le déclarant MACF, en offrant la possibilité d'indiquer l'installation d'origine des produits et de bénéficier des facteurs d'émissions réels associés, plutôt que les valeurs par défaut, relativement pénalisantes.

L'inscription au registre MACF pour ces opérateurs d'installations est **valable pendant 5 ans**.

Possibilité pour l'installation **de se désinscrire** du registre MACF à tout instant. La Commission peut désinscrire une installation, après notification de l'installation concernée, si elle constate des incohérences dans les déclarations portant sur l'activité principale, le procédé de production sur site, etc...

Travaux prospectifs en cours : cinq axes clés

Risque de fuites de carbone à l'export

- Solutions retenues : mobilisation accrue du Fonds d'innovation, engagement explicite dans le règlement MACF pour apporter des solutions compatibles avec les règles de l'OMC
- Plan d'action FR : approfondissement des analyses économiques et juridiques avec les filières concernées et les États membres affinitaires

Risque de fuites de carbone à l'aval

- Solution retenue : méthodologie en cours de développement par la Commission européenne pour identifier les secteurs et produits à risque d'ici fin 2024 avec une inclusion potentielle
- Plan d'action FR : approfondissement du travail d'identification des secteurs et produits à risque avec les filières concernées et les États membres affinitaires

Extension du périmètre du MACF

- Analyse de extension aux émissions indirectes et à d'autres secteurs/produits à risque de fuites de carbone pendant la période de transition, notamment les produits chimiques organiques et polymères, les produits semi-finis et finis (cf. risque de fuites de carbone à l'aval)

Risques de contournement et *resource shuffling*

- Solutions retenues : quelques situations de contournement identifiées, valeurs par défaut pour l'électricité/émissions indirectes, évaluations prévues
- Plan d'action FR : analyse qualitative avec les filières concernées et réflexion sur un mécanisme "d'alerte précoce et de réaction rapide" en cas de contournement identifié autre que prévu par le règlement MACF

Acceptabilité internationale par les pays tiers

- Solutions retenues : transparence sur le MACF via des échanges bilatéraux et multilatéraux (OMC) nombreux de la Commission européenne
- Plan d'action FR : approfondissement des analyses sur l'impact du MACF sur les pays tiers, échanges bilatéraux et multilatéraux

Ressources utiles

Pages Web

Site de la Commission Européenne : https://taxation-customs.ec.europa.eu/carbon-border-adjustment-mechanism_en

Page de présentation du MACF - DGEC : <https://www.ecologie.gouv.fr/mecanisme-dajustement-carbone-aux-frontieres-macf>

Actualité sur le MACF – DGDDI : <https://www.douane.gouv.fr/actualites/comment-comprendre-le-mecanisme-dajustement-carbone-aux-frontieres>

Adresses email de contact

- DGEC : questions.macf@developpement-durable.gouv.fr
- DGDDI : dg-comint2@douane.finances.gouv.fr
- DGTrésor : MACF@dgtresor.gouv.fr